

SES

BONJOUR, NOUS SOMMES DES CITOYENS CHARGES DE REDIGER UNE NOUVELLE CONSTITUTION. POUR COMMENCER NOUS ALLONS VOUS DECRIRE CE QU'EST UN MODE DE SCRUTIN: "C'EST UN ENSEMBLE DES OPERATIONS QUI CONSTITUENT UN VOTE OU UNE ELECTION". DANS LES PARAGRAPHES SUIVANT NOUS VERRONS PREMIEREMENT LE MODE DE SCRUTIN MAJORITAIRE, LE MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL AINSI QUE LEURS AVANTAGES ET LIMITES PUIS NOUS CONCLURONS QUE LE MODE DE SCRUTIN PROPORTIONNEL EST PREFERABLE.

PREMIEREMENT ON PEUT DIRE QUE LE SCRUTIN MAJORITAIRE EST UN SCRUTIN QUI CONSISTE A ELIRE LE CANDIDAT OBTENANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE VOIES. D'APRES LE TEXTE D'AURELIE DELMAS, RIM HUCLOT GUIOT, "PROPORTIONNELLE A L'ASSEMBLEE: DE QUOI PARLE-T-ON?" IN LIBERATION PUBLIE EN 2010 CELUI-CI POSSEDE 2 AVANTAGES: IL RENFORCE LE BIPARTIE (SITUATION OÙ UNIQUEMENT DEUX PARTIES POLITIQUES PEUVENT OBTENIR LA MAJORITE AU PARLEMENT) ET SOUHAITE UNE DEMOCRATIE STABLE CEPENDANT IL POSSEDE AUSSI DES LIMITES, EN EFFET, IL INSTAURE UNE INSTABILITE POLITIQUE QUI CONTRAINT LE GOUVERNEMENT A FORMER DES COALITIONS POUR GOUVERNER. SON PRINCIPAL INCONVENIENT EST C'EST QU'IL N'EST PAS REPRESENTATIF. D'APRES LES RESULTATS DEFINITIFS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2017 DU MINISTERE DE L'INTERIEUR. LE NPA-L0 OBTIENDRAIT 0% DU SIEGE AVEC UN SCRUTIN MAJORITAIRE CONTRE 0,77% EN SCRUTIN PROPORTIONNEL.

DEUXIEMEMENT, LE 2AD TYPE DE SCRUTIN EST LE SCRUTIN PROPORTIONNEL, IL ASSURE UNE REPRESENTATION EN SIEGES AU

PRORATA DU NOMBRE DE VOIX OBTENU. D'APRÈS LE COC "PROPORTIO-
-NELLE" A L'ASSEMBLÉE DE QUOI PARLE-T-ON?]] SERAIT PLUS
REPRESENTATIF NEAMOINS IL EMPECHERAIT SYSTEMATIQUEMENT
QU'UN GROUPE DETIENNE LA MAJORITE ABSOLUE. NOUS VOYONS
DANS LES RESULTATS DEFINITIFS, DES ELECTIONS LEGISLATIVE
DE 2017 QU'IL Y AVAIT 3 FOIS PLUS DE SIEGE AVEC SCRUTIN
PROPORTIONNEL AU PCF-PI QU'AVEC LE MODE DE SCRUTIN ACTUEL.

POUR CONCLURE, NOUS CONSEILLERONS LE SCRUTIN PROPORTIONNEL
CAR IL REPRESENTE MIEUX L'AUS GENERALE. A L'INVERSE LE
SCRUTIN MAJORITAIRE SERAIT: "FAUSSE" DANS LE SENS OU
L'AUTRE MAJORITE NE SERAIT PAS PRISE EN COMPTE. NOUS TROUVOIS
SA "INJUSTE". PAR EXEMPLE SI LA MOITIE DES VOIX IRAITENT
POUR UN PARTI L'AUTRE MOITIE DES VOIX M'EN VOUDRAIS PAS,
C'EST POURQUOI LE SCRUTIN PROPORTIONNEL NOUS SEMBLE PLUS
ADAPTEE POUR NOTRE CONSTITUTION.